Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

INVITATION AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA VILLE RÈGLEMENT 602-2025

Avis est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 22 avril 2025, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 602-2025 décrétant une dépense de 520 000 $ et un emprunt de 520 000 $ pour des travaux de réfection sur l'avenue Guindon (dans les Factoreries)**

  Le montant de l'emprunt est de 520 000 $

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la ville peuvent demander que le **règlement 602-2025** fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin, pour chaque règlement.

Les personnes habiles à voter de la ville voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire**,** passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de **9 h à 19 h, les 14 et 15 mai 2025**, au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 1, Place de la Mairie, à Saint-Sauveur.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **1032**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 15 mai 2025, à l'hôtel de ville au 1, Place de la Mairie, à Saint-Sauveur.

Le règlement peut être consultés au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Ville :

Toute personne qui, le 22 avril 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée de l'ensemble de la ville et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu du *Code civil du Québec*.

Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement

d’entreprise du secteur concerné qui n’est frappé d’aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d’un immeuble ou occupant unique d’un établissement d’entreprise situé de l’ensemble de la ville depuis le 22 avril 2025;
- dans le cas d’une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d’une incapacité de voter résultant d’un jugement rendu en vertu du *Code civil du Québec*.

Tout copropriétaire indivis d’un immeuble ou cooccupant d’un établissement d’entreprise du secteur concerné qui n’est frappé d’aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d’un immeuble ou cooccupant d’un établissement d’entreprise situé de l’ensemble de la ville depuis le 22 avril 2025;
- être désigné, au moyen d’une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis le 22 avril 2025, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d’être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 22 avril 2025 et au moment d’exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n’est frappée d’aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service du greffe au (450) 227-0000, poste 2300.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 avril 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA